



LETTRE D'INFORMATIONS

SERVICE FINANCIER DES EGLISES PROTESTANTES D'ALSACE ET DE LORRAINE

N° 5 JANVIER 2009

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2009

A noter dans vos agendas ...

Protestants en fête, le premier rassemblement de la Fédération Protestante de France

A Strasbourg du **30 Octobre** au **1er Novembre 2009**

www.protestantsenfete2009.org

Le tract 2009 d'appel aux dons sera disponible à la fin du mois de février



Edito

Bonjour à toutes et tous,

Caroline Bauer ayant souhaité se consacrer à sa famille suite à la naissance de son quatrième enfant, la Direction des Eglises m'a appelée aux fonctions de responsable financière de l'UEPAL et de l'EPCAAL en juin 2008.

J'ai 34 ans et deux enfants. Diplômée d'une école de commerce internationale qui m'a permis de vivre une expérience professionnelle en Ecosse, j'ai complété mon parcours par une formation continue en comptabilité (DESCF). J'ai intégré le monde de l'entreprise (Arthur Andersen, Alcatel et Brasseries Kronenbourg) avant d'entrer au service de l'Union des Eglises Protestantes. Je souhaite y mettre mes compétences techniques et professionnelles au service de personnes qui servent la foi et l'humanité et me réjouis de pouvoir les partager avec vous.

Dans la suite des grandes avancées réalisées par ma prédécesseur ces dernières années, comme le « Guide de la gestion Financière » et les formations corollaires, je souhaite que nous puissions progresser ensemble pour mettre toujours plus les techniques financières au service des missions de l'Eglise.

Le tout prochain chantier que nous aurons à vivre sera la mise en œuvre du nouveau logiciel de comptabilité.

Je me réjouis de vous rencontrer lors d'une de vos prochaines réunions à la direction d'Eglise ou lors d'un déplacement dans votre paroisse ou consistoire et vous souhaite une heureuse année 2009.

Caroline Lambert

Dans notre « Lettre d'infos » n° 4, nous avons évoqué la création de la « Fondation de l'UEPAL ». Nous vous rappelons qu'elle est habilitée à recevoir les dons ou legs en exonération de droits de succession. Pour les personnes soumises à l'impôt sur la fortune il est possible de déduire 75 % des dons de leurs impôts dans la limite de 50 000 €.

INFORMATISATION DE LA COMPTABILITE PAROISSIALE

Vous avez pu lire dans « Infos CP » du mois de Décembre 2008 que le logiciel de comptabilité des Paroisses était disponible.

Effectivement, pour ceux qui l'ont commandé, nous le transmettrons dans un délai de 4 semaines maximum.

Nous fournirons avec le logiciel un fascicule qui vous indiquera la marche à suivre pour la mise en route du programme de comptabilité et pour l'installation des compléments nécessaires à l'établissement des reçus fiscaux et à la sortie du compte de résultat.

D'autre part, une partie reprendra les écritures comptables les plus fréquemment rencontrées dans les paroisses, pour expliquer leur comptabilisation.

Quand vous disposerez de votre logiciel, et des documents de mise en route, nous serons disponibles au service financier pour vous accompagner dans les différentes étapes vous permettant de vous approprier et de maîtriser son usage.

Des personnes « relais » seront disponibles dans vos secteurs géographiques pour vous aider également. Nous vous les indiquerons sur votre demande.

ERRATUM

Des erreurs se sont glissées dans le formulaire « Compte annuel et budget » transmis aux paroisses il y a quelques jours.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

En effet, sur la page 3 du formulaire, dans la partie « Comptes de Charges—Dépenses » il est indiqué « Réel 2006, Budget 2007, Réel 2007 et Budget 2008 ».

Ces mentions doivent être remplacées manuellement par « Réel 2007, Budget 2008, Réel 2008 et Budget 2009 ».

En bref

Reçus Fiscaux

• **Par Arrêté du 26 juin 2008** un nouveau formulaire de « Reçu au titre des dons » a été mis en place ; les mentions obligatoires y figurant devront apparaître sur ceux établis au titre de l'année 2009. Vous en trouverez un exemplaire personnalisé en accompagnement de la présente lettre.

Barèmes principaux

• **Nouveau taux horaire du SMIC depuis le 1er juillet 2008** : 8.71 €, ce qui donne un salaire brut mensuel, pour un horaire hebdomadaire de 35 heures, de 1321.05 €.

Pour toute question ou suggestion nous sommes à votre service

Tél : 03 88 25 90 40 email : service-financier@epal.fr

ACTUALITE

L'élection des nouveaux conseils presbytéraux en février 2009 entraînera pour certains un changement des personnes étant habilitées à signer les documents officiels et les chèques bancaires.

Si cela n'a déjà été fait, vous voudrez bien, à cette occasion, faire modifier les intitulés des comptes bancaires suivant la norme figurant dans le « Nouveau Guide de Gestion Financière des Paroisses ».

Le texte du guide est le suivant :

« Chaque paroisse ou annexe doit avoir un compte chèque postal ou un compte bancaire à son nom propre. L'intitulé des comptes prend la forme générale suivante : EPCAAL-« nom de la paroisse » ou EPRAL-« nom de la paroisse », sous-titré « Paroisse protestante » (ex : pour la paroisse de Truc dans l'EPCAAL, l'intitulé standard est « EPCAAL-Truc », sous-titre « Paroisse protestante »). ».

Pour éviter les confusions, nous vous rappelons la signification des sigles :

- Pour les Eglises Luthériennes : « Eglise Protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine » = EPCAAL
- Pour les Eglises Réformées : « Eglise Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine » = EPRAL

Nombre de trésoriers et receveurs vont passer le témoin à leurs successeurs ; à cette occasion n'oubliez pas de leur remettre le « Guide de Gestion Financière des Paroisses »

A NOTER

Liste des offrandes à affectations spéciales pour le 1er semestre 2009 :

- Epiphanie :** un des dimanches du temps de l'Epiphanie, culte d'un dimanche du mois de janvier (uniquement EPCAAL)
- Invocavit :** 1er mars 2009 (EPCAAL et EPRAL)
- Mars :** un dimanche de mars ou début avril choisi par le Conseil presbytéral ou paroissial (uniquement EPRAL)
- Cantate :** 10 mai 2009 (EPCAAL et EPRAL)
- Trinité :** 7 juin (uniquement EPRAL)

Pour vos communications avec le Service Financier des Eglises, une nouvelle adresse email a été créée. Elle est la suivante :

service-financier@epal.fr

RAPPELS

Les comptes de la paroisse et des annexes doivent être regroupés en une comptabilité unique dès lors qu'il n'existe qu'un seul conseil presbytéral. Toutefois il est possible d'établir une comptabilité par lieu (paroisse, annexes), à condition qu'un regroupement soit établi pour la présentation du compte annuel. Dans ce cas veiller à neutraliser les écritures communes à la paroisse et aux annexes en annulant les comptes 658000 – Participation aux frais de la paroisse ou annexe – pour les dépenses et 706050 – Récupération de frais – pour les recettes, ces comptes présentant les mêmes sommes.

Les offrandes annuelles, pour l'EPCAAL, offrandes Synodales, pour l'EPRAL, offrandes pour les missions et l'aide au développement, pour le service missionnaire sont à verser en quatre quarts suivant les formes énumérées ci-dessous, les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 30 novembre de chaque année.

Offrande annuelle	EPCAAL	Par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'union d'entraide ou par virement postal RIB 20041 01015 0002626P036 34	Pour l'EPCAAL versement à l'union d'entraide et de solidarité du quart de l'engagement de l'offrande annuelle.
Offrande synodale	EPRAL	Par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'EPRAL ou par virement postal RIB 20041 01015 0000631W036 57	Pour l'EPRAL versement au bureau synodal du quart de l'engagement de l'offrande annuelle synodale.
Offrande(s) pour les missions et l'aide au dévelop-	Service missionnaire EPCAAL - EPRAL	Par chèque bancaire libellé à l'ordre du conseil missionnaire ou par virement postal RIB 20041 01015 0155482M036 57	Versement à la commission missionnaire EPCAAL-EPRAL du quart de l'engagement annuel pour les missions et l'aide au développement.